

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
du 12 avril 2021

La séance est ouverte par Monsieur le Maire à 18 heures 30
Monsieur le Trésorier d'Uzerche assiste à cette séance.

	PRESENT	PROCURATION	ABSENT
Michel PLAZANET	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Odette CIBLAC	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Nicolas CHAUNU	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Adeline BANCHAREL	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Pierre LOFFICIAL	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Serge CHASSAGNE	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jean-Claude JABEAU	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Martin MOLLE	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jacques WARTEL	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Christian LAMBERT	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Antonio DE MAGALHAES FERREIRA	<input type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Michel DESSENNE	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Jean-François COTTRANT	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Alexis DROUET	<input checked="" type="checkbox"/>		<input type="checkbox"/>
Maryline SIMOENS	<input type="checkbox"/>	pouvoir à Odette CIBLAC	<input type="checkbox"/>

13 présents + 1 pouvoir
14 voix exprimées sur 14

Secrétaire de séance : Martin MOLLE

ADMINISTRATION GENERALE

- **Convention avec le centre de gestion de la Corrèze concernant la médecine professionnelle et préventive**

Chaque collectivité doit disposer d'un service de médecine professionnelle et préventive. Cette obligation peut être satisfaite par la signature d'une convention avec le Centre de Gestion de la Corrèze, qui propose ce service.

Voté à l'unanimité

FINANCES

- **Vote des taux des taxes directes locales pour 2021**

Pas d'augmentation des taux d'imposition. Les avis d'imposition seront néanmoins modifiés, compte tenu de la suppression de la taxe d'habitation (sauf pour les résidences secondaires et locaux vacants). Le taux de la taxe foncière sur le bâti intégrera désormais le taux départemental (soit taux communal 8% + taux départemental 21,35% = 29.35%). Le taux de la taxe foncière sur le non bâti reste inchangé, à savoir 55,28%.

Voté à 13 voix pour et 1 abstention

- **Participation fiscalisée aux dépenses des Syndicats de Communes 2021**

La commune est membre de syndicats de communes ayant choisi la fiscalisation des participations des communes membres.

En application des dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsqu'un syndicat de communes a opté pour une participation fiscalisée des communes membres, chaque commune doit se prononcer chaque année par délibération sur ses intentions quant à la fiscalisation ou la défiscalisation de sa participation.

Considérant que le choix de la fiscalisation des participations communales à un syndicat de communes emporte la mise en place d'une fiscalité additionnelle, le Conseil Municipal décide de maintenir la fiscalisation des participations communales pour l'année 2021 aux syndicats intercommunaux.

Voté à l'unanimité

- **Répartition des subventions de fonctionnement aux associations**

Bibliobus de la Corrèze	100 €	FNACA de Condat	100 €
Centre anticancéreux de la Corrèze	80 €	Associations anciens combattants	100 €
Jeunes agriculteurs	80 €	Gym loisirs	100 €
Comité des fêtes de Condat	500 €	Amicale des pompiers d'Uzerche	200 €
Association Parents Elèves de Condat	600 €	Jeunesses musicales de France	100 €
Société de chasse de Condat	500 €	Collège Uzerche	100 €
Association de Faugeras	400 €	Moto club uzerchois	50 €
USEP	100 €	FAL de la Corrèze	30 €
Comice agricole cantonal	100 €	Pupilles des sapeurs-pompiers	30 €
Association Pêcheurs Uzerche	100 €	Association sclérose en plaques	80 €
ADAPEI	30 €	Secours populaire	100 €
Prévention routière	50 €		

Montant prévu au budget article 6574 8 000 €

Montant total réparti 3 630 €

Reste en cas de besoin 4 370 €

Si les conditions sanitaires permettent que la fête annuelle et qu'un spectacle à l'école puissent avoir lieu, une subvention complémentaire sera votée pour chacune de ces manifestations.

Voté à l'unanimité

- **Vote des budgets de l'exercice 2021**

Budget principal :

Le projet du budget primitif présenté pour l'exercice 2021 se compose :

- D'une section regroupant l'ensemble des dépenses et recettes de fonctionnement pour un montant de 698 803.72€

- D'une section regroupant l'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement pour un montant de 299 770.92€

Le budget est équilibré dans chaque section : le total des dépenses est égal au total des recettes.

Suite au vote du compte administratif 2020 et de l'affectation du résultat, le budget reprend les résultats de l'exercice N-1

Voté à l'unanimité

Budget service de l'eau :

Le projet du budget primitif présenté pour l'exercice 2021 se compose ::

- D'une section regroupant l'ensemble des dépenses et recettes d'exploitation pour un montant de 152 839.60€

- D'une section regroupant l'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement pour un montant de 196 537.90€

Le budget est équilibré dans chaque section : le total des dépenses est égal au total des recettes.

Suite au vote du compte administratif 2020 et de l'affectation du résultat, le budget reprend les résultats de l'exercice N-1

Voté à l'unanimité

Budget service assainissement :

Le projet du budget primitif présenté pour l'exercice 2021 se compose ::

- D'une section regroupant l'ensemble des dépenses et recettes d'exploitation pour un montant de 35 016.64€

- D'une section regroupant l'ensemble des dépenses et des recettes d'investissement pour un montant de 35 718.18€

Pour l'équilibre de ce budget une subvention d'équilibre venant du budget principal a été nécessaire.

Le budget est équilibré dans chaque section : le total des dépenses est égal au total des recettes.

Suite au vote du compte administratif 2020 et de l'affectation du résultat, le budget reprend les résultats de l'exercice N-1

Voté à 13 voix pour et 1 abstention

Budget des pompes funèbres :

Le projet du budget primitif présenté pour l'exercice 2021 se compose :

- D'une section regroupant l'ensemble des dépenses et recettes d'exploitation pour un montant de 1 000€

Le budget est équilibré dans cette unique section.

Voté à l'unanimité

Réévaluation du remboursement à la commune par le service de l'eau des frais de personnel mis à disposition :

Le personnel technique municipal est mis à disposition au service de l'eau pour effectuer la surveillance de ce service et les interventions techniques nécessaires. Il a été décidé de réévaluer la somme reversée à la commune par le service de l'eau à savoir : 7 000€ au lieu de 6 000€

Voté à l'unanimité

Vote d'une subvention d'équilibre au service de l'assainissement

Afin d'équilibrer le budget du service assainissement, une subvention venant du budget principal est nécessaire, à savoir : 6 827.66€

Voté à 13 voix pour et 1 voix contre

La séance est levée à 21 heures 15